

COMMUNIQUE DE PRESSE du 23 NOVEMBRE 2017

A l'occasion du 25 novembre,

le HCE appelle à une mobilisation inédite contre les violences faites aux femmes

Ces dernières semaines, les violences sexistes et sexuelles ont fait l'objet d'une mobilisation citoyenne sans précédent et d'une prise de conscience collective. La hausse de 30% des plaintes déposées en gendarmerie en octobre est un signal positif : ce mouvement doit être accompagné et amplifié. **Le Haut Conseil à l'Égalité appelle à une mobilisation politique inédite qui marquerait un tournant quantitatif et qualitatif dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes** (agressions sexuelles, violences faites aux femmes en ligne, violences au sein du couple, harcèlement sexuel au travail, prostitution, ...).

Au-delà de l'annonce, que le HCE a saluée, d'un projet de loi visant à mieux condamner les violences sexuelles, **les besoins sont massifs et les attentes très fortes en matière de :**

- **moyens humains et financiers : le HCE appelle à accroître les moyens financiers dédiés, en particulier en direction des associations spécialisées qui accompagnent les victimes au quotidien et font face à un déferlement d'appels**, suite au mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc. Il apparaît également nécessaire que l'Etat prenne en charge à 100% les soins liés aux troubles psychotraumatiques. A ce jour, le 5^{ème} plan interministériel de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019 est doté d'un budget de 100 millions d'euros. Rappelons qu'en juillet, l'Espagne a voté un pacte contre les violences au sein du couple, doté d'un budget de 1000 millions d'euros sur 5 ans. Fin octobre, le Gouvernement Québécois a quant à lui annoncé le déblocage immédiat de 700 000€ supplémentaires destinées aux organisations spécialisées.

- **formation des professionnel.le.s** : détecter, accompagner les victimes et sanctionner efficacement les agresseurs nécessite l'appréhension des mécanismes d'emprise et de la culture des violeurs. **La lutte contre les violences sexistes requiert donc la formation obligatoire, tant initiale que continue, de tou.te.s les professionnel.le.s** (médecins, travailleur.euse.s sociaux.ales, personnels d'éducation, forces de l'ordre, magistrat.e.s, ...), comme le stipule comme l'article 51 de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014.

- **campagnes de communication** : à l'image des moyens de communication déployés en matière de sécurité routière pour réduire le nombre de décès sur les routes, **les violences sexistes et sexuelles doivent faire l'objet, régulièrement, de campagnes massives d'information**. Ce n'est qu'ainsi que le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences – le 3919 – sera connu de toutes et tous, et que cette question sera perçue comme une priorité nationale.

- **prévention et éducation à la sexualité dès le plus jeune âge** : pour atteindre l'égalité femmes-hommes demain, il est nécessaire de prévenir les violences sexistes et sexuelles dès la maternelle et de généraliser l'éducation à la sexualité tout au long de la scolarité des jeunes.

Samedi 25 novembre, le Président Emmanuel MACRON s'exprimera sur les violences faites aux femmes à l'occasion du lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes. Pour Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité : « *Nous assistons à un tournant dans la prise de conscience de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles qui doit maintenant se traduire par une réponse politique à la hauteur des besoins.* ».